Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin

Avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'assistance du Département Audit et Inspection dans le cadre de sa mission d'inspection des auxiliaires de justice assujettis aux opérations de consignation et de déconsignation

AMI N°002/2026/CDCB/DG/DAI du 23 octobre 2026

2026

Avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'assistance du Département Audit et Inspection dans le cadre de sa mission d'inspection des auxiliaires de justice assujettis aux opérations de consignation et de déconsignation

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) dispose, au titre de son budget de l'exercice 2026, de crédits destinés au financement de la mission d'inspection des assujettis aux opérations de consignation et de déconsignation, et a l'intention d'utiliser une partie de ces crédits pour effectuer les paiements au titre du marché de prestations intellectuelles objet du présent avis.

En application de la loi n°2018-38 du 17 octobre 2018 et du décret n°2021-647 du 8 décembre 2021, la CDC Bénin dispose de prérogatives d'inspection auprès des assujettis aux opérations de consignation et de déconsignation. Les auxiliaires de justice (notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs, mandataires judiciaires et séquestres) détiennent, dans l'exercice de leur profession, des fonds pour le compte de tiers dont une partie doit être consignée à la CDC Bénin. La présente mission vise à s'assurer du respect de ces obligations.

Afin de préserver l'indépendance de la fonction d'audit interne, la procédure est conduite par le Département Audit et Inspection, en vertu de **l'article 2 du décret n°2020-604 du 23 décembre 2020 portant modalités spécifiques d'exclusion d'opérations d'achat ou d'entités du champ d'application du code des marchés publics** et de l'avis **n°2025-023/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRR-AT/SRR/SA du 24 février 2025 de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).** Elle est soumise à l'approbation de la Direction Générale en liaison avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la CDC Bénin, dans le strict respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

2. OBJET ET CONSISTANCE DE LA MISSION

Le présent AMI a pour objet de constituer une liste restreinte de cabinets qualifiés en vue de la sélection d'un prestataire chargé d'assister le Département Audit et Inspection dans la conduite de l'inspection d'un échantillon d'auxiliaires de justice assujettis. La mission vise plus spécifiquement à :

- **Protection des fonds de tiers** : vérifier l'existence de comptes dédiés, la séparation entre fonds propres et fonds de tiers, la tenue d'une comptabilité des fonds de tiers par dossier et la représentation effective de ces fonds par les avoirs bancaires ;
- **Identification des sommes consignables** : recenser, à partir de la comptabilité, des comptes bancaires et des dossiers, les sommes que l'assujetti est tenu de consigner (prix de vente, fonds de succession, séquestres, sommes recouvrées, produits de saisies et de ventes aux enchères, fonds de procédures collectives, fonds non réclamés) et analyser l'ancienneté des soldes ;
- **Exhaustivité et ponctualité des consignations** : vérifier, sur un échantillon représentatif et documenté, que les sommes consignables ont été effectivement versées à la CDC Bénin dans les délais réglementaires et correctement rattachées aux dossiers et aux bénéficiaires ;

- **Fiabilité des déclarations et du stock initial** : rapprocher les déclarations transmises à la CDC Bénin de la comptabilité de l'assujetti et reconstituer les fonds de tiers détenus à la date de mise en relation, afin d'apprécier la sincérité du stock initial déclaré ;
- **Régularité des déconsignations** : vérifier le fondement juridique des demandes de déconsignation, l'authenticité des pièces produites et la remise effective des fonds à leurs bénéficiaires ;
- **Maniement des espèces et traçabilité** : apprécier les conditions d'encaissement et de décaissement en espèces, la tenue de la caisse et des carnets de reçus, et la concordance entre reçus, caisse, banque et comptabilité ;
- **Contrôle interne et LBC/FT** : apprécier le dispositif de contrôle interne de l'assujetti, la tenue des registres obligatoires, l'archivage, ainsi que les diligences de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- **Risques et irrégularités** : identifier les risques de rétention, de détournement ou d'utilisation irrégulière des fonds de tiers et signaler sans délai à la CDC Bénin tout indice d'irrégularité, de détournement ou de fraude ;
- **Recommandations et suivi** : formuler des recommandations hiérarchisées selon leur niveau de priorité, réalistes et assorties de responsables et de délais indicatifs de mise en œuvre, proposer le cas échéant les suites prévues par les textes, et apprécier l'état de mise en œuvre des recommandations des contrôles antérieurs.

La mission se déroulera dans les études, offices et cabinets des assujettis retenus, sur l'ensemble du territoire national, pour une durée indicative de 90 jours/hommes environ au maximum. Les termes de référence détaillés seront communiqués aux candidats retenus sur la liste restreinte dans le cadre de la demande de propositions.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent AMI est ouverte, à égalité de conditions, aux cabinets d'expertise comptable, d'audit et bureaux d'études (personnes morales), nationaux ou étrangers, régulièrement constitués et disposant de compétences avérées en audit financier, audit de conformité, inspection et contrôle de la gestion de fonds détenus pour le compte de tiers.

Profil recherché : Consultants séniors, justifiant d'expériences dans le contrôle de professions réglementées ou de fonds de tiers (notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs, mandataires judiciaires, caisses de règlements pécuniaires, établissements financiers), et mobilisant une équipe associant compétences comptables et financières, maîtrise du droit OHADA (voies d'exécution, procédures collectives, sociétés) et des procédures judiciaires, ainsi qu'une connaissance des exigences en matière de LBC/FT.

Les candidats peuvent s'associer en groupement pour renforcer leurs compétences respectives. Dans ce cas, la nature du groupement (conjoint ou solidaire) est précisée, un mandataire est désigné, et chaque membre fournit les pièces administratives requises. Un même candidat ne peut présenter qu'une seule candidature, soit à titre individuel, soit en qualité de membre d'un groupement.

Ne peuvent participer au présent AMI :

- les personnes en état de faillite, de liquidation de biens ou de redressement judiciaire, ou ne s'étant pas acquittées de leurs obligations fiscales et sociales ;
- les personnes frappées d'une mesure d'exclusion ou de suspension de la commande publique prononcée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- les personnes en situation de conflit d'intérêts, notamment celles qui exercent elles-mêmes une profession d'auxiliaire de justice, ou dont les associés ou experts détiennent ou ont détenu au cours des trois (03) dernières années un mandat de commissariat aux comptes, d'expertise comptable, de conseil ou d'assistance auprès des auxiliaires de justice susceptibles d'être inspectés, ou entretiennent avec eux des liens d'affaires, de dépendance ou de parenté.

La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin rappelle aux prestataires déjà en collaboration avec elle qu'ils ne sont pas exemptés de cette formalité et qu'ils doivent soumettre les mêmes dossiers que les autres candidats.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les candidats intéressés doivent fournir un dossier rédigé en langue française, comprenant les pièces suivantes :

➢ **PIÈCES ADMINISTRATIVES (POUR LES PERSONNES MORALES) :**

1. Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général de la CDC Bénin, datée, signée et cachetée par une personne habilitée à engager le candidat, précisant le ou les domaine(s) d'activités en lien avec l'objet du présent AMI et figurant dans le registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) du candidat ou attestés par les preuves des expériences similaires réalisées ;
2. L'original ou la photocopie légalisée de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (06) mois à la date limite de dépôt des dossiers et délivrée par la juridiction compétente (tribunal de commerce ou tribunal de première instance) ou suivant la législation du pays du candidat ;
3. Une attestation fiscale en original en cours de validité à la date limite de dépôt des dossiers;

 Les candidats étrangers devront fournir une attestation fiscale ou équivalent du pays où ils sont immatriculés, en conformité avec la législation dudit pays ; les attestations datant de moins de six (06) mois sont acceptables ;
4. Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en original en cours de validité à la date limite de dépôt des dossiers. Les candidats étrangers devront fournir une attestation CNSS ou équivalent du pays où ils sont immatriculés, en conformité avec la législation dudit pays ; les attestations datant de moins de six (06) mois sont acceptables ;
5. Une copie certifiée conforme du registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) et, le cas échéant, des statuts définissant la forme juridique du candidat ;
6. L'attestation d'immatriculation fiscale (IFU) ;

7. Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, attestant que le candidat ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion prévus par le code des marchés publics et n'est pas en situation de conflit d'intérêts au regard de la présente mission ;
8. Le pouvoir du signataire, s'il n'est pas le représentant légal, et, en cas de groupement, l'accord de groupement désignant le mandataire.

➢ **PIÈCES TECHNIQUES :**

9. Une présentation du candidat : forme juridique, date de création, organisation, effectifs, domaines de compétence, moyens techniques et outils d'audit, dispositif d'assurance qualité ;
10. La liste des références similaires (intitulé de la mission, client, montant, période d'exécution, contacts du client) appuyée des preuves des expériences : copies des contrats exécutés ou en cours, accompagnées des attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception. Seules les références dûment justifiées seront prises en compte ;
11. Les curriculums vitae signés du personnel clé permanent, accompagnés des copies des diplômes et certifications professionnelles.
12. Un engagement de confidentialité et d'indépendance, daté et signé, par lequel le candidat s'engage à préserver le secret des informations auxquelles il aura accès, y compris celles couvertes par le secret professionnel des assujettis, et à déclarer tout conflit d'intérêts survenant en cours de procédure ou de mission.

Les pièces administratives doivent être en cours de validité à la date limite de dépôt des dossiers. L'absence de l'une des pièces administratives entraîne le rejet de la candidature ; toutefois, la CDC Bénin peut inviter un candidat à compléter une pièce manquante dans un délai qu'elle fixe, sans que ce complément puisse modifier la substance de la candidature.

5. CRITÈRES DE PRÉSÉLECTION ET ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE

Les dossiers de manifestation d'intérêt seront évalués sur la base des critères ci-après :

N°	Critères et sous-critères	Pièces justificatives	Note maximale
1	**Nature des activités et ancienneté du candidat**		**10 points**
1.1	Domaine d'activité en lien avec l'audit, l'expertise comptable, l'inspection ou le contrôle de conformité, inscrit au RCCM ou dans les statuts	RCCM, statuts	5 points
1.2	Ancienneté : 5 ans et plus = 5 pts ; de 3 à moins de 5 ans = 3 pts ; moins de 3 ans = 1 pt	RCCM	5 points
2	**Expérience générale du candidat**		**20 points**
	Missions d'audit financier, de commissariat aux comptes, d'audit de conformité ou d'inspection réalisées au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025) et de l'année en cours : 5 points par mission justifiée, plafonné à 4 missions	Contrats + attestations de bonne fin / PV de réception	20 points

N°	Critères et sous-critères	Pièces justificatives	Note maximale
3	**Expérience spécifique du candidat**		**45 points**
3.1	Missions d'audit, d'inspection ou de contrôle portant sur la gestion de fonds détenus pour le compte de tiers ou sur des professions réglementées (notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs, mandataires judiciaires, avocats/caisses de règlements pécuniaires), ou sur le respect d'obligations de consignation, de déclaration ou de LBC/FT, au cours de la même période : 10 points par mission justifiée, plafonné à 3 missions	Contrats + attestations de bonne fin / PV de réception	30 points
3.2	Missions similaires réalisées pour le compte d'institutions financières publiques, d'autorités de régulation ou de contrôle, d'ordres professionnels ou d'établissements publics : 5 points par mission justifiée, plafonné à 3 missions	Idem	15 points
4	**Organisation et moyens du candidat**		**10 points**
	Organisation technique et managériale, procédures internes d'assurance qualité, dispositif de confidentialité et de gestion des conflits d'intérêts, outils d'audit, capacité d'intervention sur l'ensemble du territoire national	Présentation du cabinet	10 points
5	**Qualification du personnel clé permanent**		**15 points**
	Chef de mission (expert-comptable diplômé inscrit à un Ordre, ou CIA/CFE ou équivalent, au moins 10 ans d'expérience dont des missions de contrôle de fonds de tiers ou de professions réglementées) : 7 pts ; deux inspecteurs seniors (Bac+5 en finance, comptabilité, audit ou droit des affaires, au moins 5 ans d'expérience, dont l'un au moins justifiant d'une compétence en droit OHADA et procédures judiciaires) : 4 pts chacun	CV signés, diplômes et certifications	15 points
	TOTAL		**100 points**

La note minimale requise pour être présélectionné est de **soixante-dix (70) points sur cent (100)**. Les candidats ayant atteint cette note seront classés par ordre de mérite et les trois premiers seront retenus sur la liste restreinte. En cas d'égalité, le candidat justifiant du plus grand nombre de missions spécifiques (critère 3.1) sera privilégié.

Les candidats retenus sur la liste restreinte seront invités à remettre une proposition technique et une proposition financière sur la base d'une demande de propositions. Le prestataire sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité. Les résultats de la présélection seront notifiés à l'ensemble des candidats.

6. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être transmis exclusivement par voie électronique à l'adresse **StaffDAI@cdcb.bj**, au plus tard le **13 novembre 2026 à 17 heures précises, heure locale de Cotonou**. Seules la date et l'heure de réception sur le serveur de messagerie de la CDC Bénin font foi.

L'objet du courriel doit porter la mention : « **AMI N°002/2026/CDCB/DG/DAI – Avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour appuyer le Département Audit et Inspection dans le cadre de sa mission d'inspection des auxiliaires de justice assujettis aux opérations de consignation et de déconsignation** – [Nom du candidat] ».

- Le dossier est transmis en format PDF, signé et cacheté, paginé, scanné de manière lisible, de préférence en un fichier unique ; en cas d'envois multiples, chaque courriel est numéroté (ex. : 1/3, 2/3, 3/3) ;
- Un accusé de réception électronique sera adressé à chaque candidat ; à défaut de réception de cet accusé dans les vingt-quatre (24) heures, il appartient au candidat de s'en assurer auprès de la CDC Bénin avant la date limite ;
- Tout dossier reçu après la date et l'heure limites sera rejeté ;
- Toute fausse déclaration ou production de pièce falsifiée entraîne le rejet de la candidature, sans préjudice des sanctions prévues par le code des marchés publics et de la saisine de l'ARMP.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET PUBLICITÉ

Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires en adressant leurs demandes à l'adresse électronique **StaffDAI@cdcb.bj** avant la date limite de dépôt.

Le présent avis est publié sur le site internet de la CDC Bénin.

8. RÉSERVES

La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt, sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation. La manifestation d'intérêt n'engage la CDC Bénin à aucune obligation contractuelle et les frais de préparation des dossiers restent à la charge exclusive des candidats.

Les informations communiquées par les candidats sont traitées de manière confidentielle et utilisées exclusivement aux fins de la présente procédure.

Cotonou, le 21 octobre 2026